

N° 2025/018

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général
des Collectivités Territoriales;
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la
Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32 ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la
signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du
8 décembre 2022 ;
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE, La SELEYRE 33360 LATRESNE.

ARRETE**ARTICLE 1**

L'entreprise EIFFAGE ROUTE est autorisée à effectuer les travaux d'aménagement d'une voie
verte Route de Tresses 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu à partir du 03 février 2025 jusqu'au 04 avril 2025.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux réalisés sous trottoirs, sous demi-chaussée et sous accotement,
La circulation sera alternée manuellement. Les travaux se dérouleront au niveau du 49 route de
Tresses en direction du rondpoint avenue de la Belle Etoile.
La vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du
chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et
circulation sur la voie publique.

ARTICLE 5

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes
à la réglementation en vigueur**. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers
de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc.).

ARTICLE 6

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à
remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra
être exigée.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.
L'entreprise EIFFAGE, La SELEYRE 33360 LATRESNE.



Carignan de Bordeaux,
Le 4 février 2025

pc/le Maire

Laurent JANSONNIE
L'Adjoint en charge
des infrastructures
des bâtiments et de la sécurité

